

Gouvernance des Produits MiFID II / Marché Cible : contreparties éligibles et clients professionnels uniquement - Uniquement pour les besoins du processus d'approbation du produit du producteur, l'évaluation du marché cible des Titres, en prenant en compte les cinq catégories mentionnées au paragraphe 18 des lignes directrices publiées par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers le 5 février 2018, a mené à la conclusion que : (i) le marché cible des Titres comprend les contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, tels que définis par la Directive 2014/65/UE (telle que modifiée, **MiFID II**) ; et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne qui par la suite, offre, vend ou recommande les Titres (un **distributeur**) devrait prendre en compte l'évaluation du marché cible réalisée par le producteur. Cependant un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible faite par le producteur) et de déterminer les canaux de distributions appropriés.

Conditions Financières en date du 15 juillet 2020



DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : 969500D4ZCQ66JO1LI43

Programme d'émission de titres de créance

(Euro Medium Term Note Programme)

de **500.000.000** d'euros

SOUCHE No : 2020-1

TRANCHE No : 1

**Emission de titres d'un montant de 10.000.000 €
portant intérêt au taux de 0,664% par an et venant à échéance le 20 décembre 2039**

Prix d'Emission : 100 %

HSBC

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20200715-20_09072-CC
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

PART 1

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Financières relatives à l'émission des titres décrits ci-dessous (les **Titres**) et contient les termes définitifs des Titres. Les présentes Conditions Financières complètent le document d'information du 6 novembre 2019 et le supplément au document d'information en date du 26 juin 2020 relatifs au Programme d'émission de titres de créance de l'Emetteur de 500.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un document d'information (le **Document d'Information**) et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Document d'Information. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Financières associées au Document d'Information. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Financières qui, associées au Document d'Information, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Financières et du Document d'Information. Les présentes Conditions Financières et le Document d'Information sont disponibles sur le site internet de l'Emetteur (<http://www.puy-de-dome.fr/conseil-departemental-du-puy-de-dome-63/finances.html>), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés du (des) Agent(s) Payeur(s) auprès desquels il est possible d'en obtenir copie.

1. Emetteur : Département du Puy-de-Dôme
2. (a) Souche : 2020-1
(b) Tranche : 1
(c) Date à laquelle les Titres deviennent assimilables : Sans objet
3. Devise Prévue : Euro (€)
4. Montant Nominal Total :
(a) Souche : 10.000.000 €
(b) Tranche : 10.000.000 €
5. Prix d'émission : 100 % du Montant Nominal Total
6. Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) : 100.000 €
7. (a) Date d'Emission : 17 juillet 2020
(b) Date de Début de Période d'Intérêts : Date d'Emission
8. Date d'Echéance : 20 décembre 2039
9. Base d'Intérêt : Taux Fixe de 0,664 % par an (autres détails indiqués ci-dessous)
10. Base de Remboursement/Paiement : Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20200715-20_09072-CC
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

remboursés à la Date de Maturité à 100% de leur montant nominal.

- | | | |
|-----|--|--|
| 11. | Changement de Base d'Intérêt : | Non Applicable |
| 12. | Options de Remboursement au gré de l'Emetteur/des Titulaires : | Non Applicable |
| 13. | (a) Rang de créance des Titres : | Senior |
| | (b) Date d'autorisation de l'émission des Titres : | Délibération n° 3.43 du Conseil départemental du 3 décembre 2019 |
| 14. | Méthode de distribution : | Non-syndiquée |

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20200715-20_09072-CC
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER

15. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe : Applicable
- (a) Taux d'Intérêt : 0,664 % par an payable annuellement à échéance
 - (b) Date(s) de Paiement du Coupon : 20 décembre de chaque année /non ajusté
 - (c) Montants de Coupon Fixe : 664 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
 - (d) Montant de Coupon Brisé : 283,79 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée payable le 20 décembre 2020
 - (e) Méthode de Décompte des Jours (Modalité 4.1) : Exact/Exact-ICMA
 - (f) (Date(s) de Détermination (Modalité 4.1) : 20 décembre pour chaque année
16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable : Non Applicable
17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro : Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

18. Option de Remboursement au gré de l'Emetteur : Non Applicable
19. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Non Applicable
20. Montant de Remboursement Final pour chaque Titre : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. Montant de Versement Echelonné : Sans Objet
22. Montant de Remboursement Anticipé
- (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 5.6), pour illégalité (Modalité 5.8) ou en cas d'Exigibilité Anticipée

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20200715-20_09072-CC
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

(Modalité 8) :

Conformément aux Modalités

- (b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 5.6) : Oui

STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

23. Forme des Titres : Titres Dématérialisés
- (a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur
- (b) Établissement Mandataire : Non Applicable
- (c) Certificat Global Temporaire : Non Applicable
24. Place(s) Financière(s) (Modalité 6.7) : Non Applicable
25. Talons pour Coupons futurs à attacher à des Titres Physiques : Non Applicable
26. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention : Non Applicable
27. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable
28. Masse (Modalité 10) : Le nom et les coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :
- AETHER FINANCIAL SERVICES, 36 rue de Monceau, 75008 Paris.
- Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 400 € par an au titre de ses fonctions.
29. **Autres informations :** Non Applicable

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20200715-20_09072-CC
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

OBJET DES CONDITIONS FINANCIÈRES

Les présentes Conditions Financières comprennent les conditions financières pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 500.000.000 d'euros du Conseil départemental du Puy-de-Dôme.

RESPONSABILITÉ

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Financières.

Signé pour le compte de l'Emetteur :

Par : Michel Miolane, Directeur Général des Services
Dûment autorisé



Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20200715-20_09072-CC
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

PART 2

AUTRES INFORMATIONS

1. ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS

- (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter de la Date d'Emission sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 11.200 €

2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA par Fitch Ratings (**Fitch**).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistrée conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (<https://www.esma.europa.eu/supervision/credit-rating-agencies/risk>) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre ne font l'objet d'aucune notation

Conversion en euros: Non Applicable

3. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf pour les commissions relatives à l'émission des Titres versées à l'Agent Placeur, à la connaissance de l'Emetteur, aucune autre personne impliquée dans l'émission n'y a d'intérêt significatif. L'Agent Placeur et ses affiliés ont effectué, et pourraient être amenés à effectuer, des opérations liées à leurs activités de banque d'investissement et/ou de banque commerciale avec l'Emetteur, et pourraient lui fournir d'autres services dans le cadre normal de leurs activités.

4. TITRES A TAUX FIXE UNIQUEMENT - RENDEMENT

Rendement : 0,664% par an
Le rendement est calculé à la Date d'Emission sur la base du Prix d'Emission. Ce n'est pas une indication des rendements futurs.

5. DISTRIBUTION

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20200715-20_09072-CC
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020

Si elle est syndiquée, noms des
Membres du Syndicat de Placement Non Applicable

Si elle est non-syndiquée, nom de
l'Agent Placeur : HSBC France

Restrictions de vente - États-Unis
d'Amérique : Réglementation S Compliance Category 1 ; Les Règles
TEFRA ne sont pas applicables aux Titres Dématérialisés

6. INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES

(a) Code ISIN : FR0013523784

(b) Code commun : 220290085

(c) Dépositaire(s) :

(i) Euroclear France en qualité de
Dépositaire Central : Oui

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear
et Clearstream : Non

(d) Tout système de compensation autre que
Euroclear France, Euroclear et Clearstream
et le(s) numéro(s) d'identification
correspondant(s) : Non Applicable

(e) Livraison : Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs
initiaux désignés pour les Titres : CACEIS Corporate Trust
Siège social :
1/3, Place Valhubert
75206 Paris cedex 13
France
Etablissement Principal :
14, rue Rouget de Lisle
92130 Issy Les Moulineaux
France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs
additionnels désignés pour les Titres : Non Applicable

Accusé de réception en préfecture
063-226300010-20200715-20_09072-CC
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020